

Communiqué du 15 avril 2011

## PÔLE EMPLOI : HORS CHAMP

Pôle emploi s'inquiète de l'avenir des métiers de l'audiovisuel et du cinéma. Nous en sommes fort aise ! En effet, la situation de l'emploi dans ces secteurs est plus que jamais préoccupante ! Pôle emploi pose ainsi une bonne question mais se trompe dans ses réponses, complètement « hors-champ ».

En effet, les Monteurs Associés sont invités à participer ce 15 avril à une table ronde intitulée : « **Les évolutions des métiers techniques du cinéma et leurs impacts sur l'organisation des activités** » qui propose comme horizon :

**« L'objectif sera d'informer et de sensibiliser les professionnels demandeurs d'emploi à la nécessité d'une certaine poly-compétence pour leur permettre de continuer à vivre de leurs activités dans le secteur ».**

Il y aurait donc urgence à savoir tout faire, de la prise de son au montage, de la réalisation au mixage. Devenir ainsi homme-orchestre, équipant les protagonistes de micros-cravates, tenant la caméra en posant les questions, opérant dans la foulée le montage, l'étalonnage, le mixage (liste non exhaustive)...

C'est donc que ce modèle « rêvé » que certains imaginent être la norme à appliquer à la fabrication des journaux télévisés ou des magazines d'actualité, serait une tendance à étendre à tous les secteurs et métiers *confondus*, puisque Pôle emploi parle ici des « **métiers techniques du cinéma** ».

Cela signifie également que la notion d'équipe, composante essentielle du processus de fabrication des films, serait dépassée et inopérante.

Voyons donc de plus près les conséquences d'une telle politique :

### - Baisse de la qualité des programmes et des films

Les salariés de l'audiovisuel ayant pratiqué la « polyvalence » le constatent et le déplorent. Faire tout, tout seul, souvent dans l'urgence, en plus d'être éreintant, ne permet ni d'avoir le recul indispensable à la prise de décision, ni d'éviter les problèmes techniques...

C'est aussi être contraint à renoncer à ce qui fait le cœur de nos métiers, le travail partagé, l'émulation des collaborations multiples, le savoir-faire longuement mûri, bref tout ce qu'une équipe amène au service de la création, sans parler de la transmission de nos savoirs faire et de la formation.

### - Précarisation des salariés du secteur

Favoriser l'émergence de salariés poly-compétents « multivalents », c'est aussi supprimer, mécaniquement, autant d'emplois !

D'autant que cela ouvrira davantage la possibilité aux employeurs de négocier des « packages » sur l'ensemble des tâches. Et donc, d'inciter les techniciens à accepter des enveloppes budgétaires « discount ».

Ou encore, de proposer non plus un salaire mais un forfait...

À terme, le salarié sera amené à endosser le rôle de prestataire, à devenir son propre patron et sortir de ce « damné » salariat !

Les appels du pied pour le statut d'auto-entrepreneur en sont aussi le symptôme...

Dans un contexte où l'accession aux droits à l'assurance chômage est devenue plus étroite (réformes 2003 et 2006 des annexes 8 et 10 régissant l'assurance-chômage des intermittents du

.../...

spectacle) la mission de service public de Pôle emploi ne doit pas se confondre avec les visées du MEDEF..

Dans des métiers où nous serions contraints à faire de tout un peu (et le contraire), dans un itinéraire professionnel synonyme du chacun pour soi, cette tendance, si elle était supportée par Pôle emploi, nous mettrait davantage encore en concurrence...

À la politique du « sauve qui peut » ou du « chacun pour soi », nous aurions préféré un chantier plus audacieux et moins « hors-champ »...

Dans notre champ (d'activité), rien ne pousse, si ce n'est les mauvaises herbes... Malheureusement, la (mauvaise) plaisanterie ne s'arrête pas là...

Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les annonces figurant sur le site de Pôle emploi, où l'on constate qu'à la rubrique « Monteur », sont publiées des annonces qui ne nous concernent guère (à moins d'envisager la polyvalence de manière très large !). Qui sont autant d'erreurs qui, si elles ne nous accablaient pas, pourraient au moins être burlesque...

*Offre d'emploi n° 852194P, Monteur/ Monteuse, métiers du ROME L1507- Montage et post-production : « Sous la responsabilité de votre chef d'équipe, vous serez en charge de monter des panneaux de signalisation... »*

*Offre d'emploi N° 850785, Monteur/ Monteuse, métiers du ROME L1507- Montage et post-production : « Pour l'installation de dôme de désenfumage, travail en hauteur... »*

D'autres annonces confondent par exemple le poste de chef monteur avec celui d'un monteur de sous-titres, ou avec celui d'un « technicien multimédia », et la plupart concernent des secteurs d'activité en dehors de l'audiovisuel (site internet, animations de soirées, mariages...).

Une annonce (N°445176C) propose même : « **contrat profession libérale** », **emploi non salarié pour un cadreur / monteur sous statut indépendant**, donc totalement en dehors du champ de la mission de Pôle emploi.

Pour pousser l'effarement plus loin encore, d'autres stipulent de manière peu dissimulée que le salaire est accroché non plus à des heures travaillées mais à la réalisation d'une tâche. C'est-à-dire un paiement au forfait, illégal au regard des conventions couvrant nos champs d'activité...

En consultant ces offres d'emploi, nous ne sommes pas parvenus à en trouver une seule qui corresponde à notre activité, que ce soit sur le plan des tâches à accomplir ou des rémunérations.

*Offre d'emploi n° 075421N, Monteur/ Monteuse, métiers du ROME L1507- Montage et post-production : « Vous maîtrisez : les caméras HD, le montage vidéo avec tout type de format, les logiciels Adobe Premier, After Effects, Photoshop, Magix Video Deluxe, l'incrustation vidéo sur fond vert, le logiciel Win Radio et ceux de production comme Audio Cubase... Vous produirez des jingles, spots... »,*

**Expérience** : exigée de 6 mois,

**Qualification** : employé non qualifié,

**Salaire indicatif** : horaire 9 Euros (59,04 F).

Que font ces « offres » sur le site de Pôle emploi, sinon alimenter des statistiques ? En tant qu'association, nous avons pourtant été longuement consultés au moment de la refonte du code ROME, pour que les définitions de fonctions soient clairement stipulées.

C'est donc pour ces raisons, et pour dénoncer la méconnaissance de nos métiers et le rôle ambigu de Pôle emploi qui devrait être notre partenaire dans une mission de service public, que nous avons décidé de rendre public le danger qui menace nos métiers si les orientations actuelles de Pôle emploi étaient maintenues.